

Le Petit Cervois

Journal de l'Association
de protection
du petit et du grand lac du cerf



2025

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION**
Samedi
21 juin 2025
Inscription à 9h00

LA PLUPART DES PHOTOS SONT DE PIERRE RAÎCHE.

SINCÈRES REMERCIEMENTS À TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DU JOURNAL :

- Jean-Bonin pour la photo du Lac Mallonne à la page 19
- Pierre Brien
- Francine Carrier, article, traduction et révision
- Un grand merci à Mike Garofalo pour la traduction
- Claude Montambault
- Nicolas Pentassuglia, maire de Lac-du-Cerf
- Pierre Raïche, mise en page
- Keith Rogers, article
- Un merci spécial à Renée Léonard-Long qui nous reçoit si gentiment et organise notre souper communautaire pour la préparation des envois postaux du journal



Mot
du
président

Bonjour

C'est au nom du conseil d'administration de l'Association que je vous souhaite une belle année au bord de notre beau lac. Votre soutien continu à l'Association est grandement apprécié et je vous encourage à renouveler votre adhésion chaque année. J'aimerais également remercier les membres actuels du conseil d'administration pour leur engagement, leur travail acharné et les efforts déployés pour mener à bien nos différents projets.

Nous bénéficions d'un magnifique lac, grâce à une multitude de petits gestes posés par des dizaines d'hommes et de femmes qui travaillent bénévolement depuis plus de 48 ans au maintien de la qualité de l'eau de notre magnifique plan d'eau.

Refonte du site Web

Au moment d'écrire ces lignes, le projet de refonte du site Web est déjà bien entamé, nous prévoyons le publier au printemps prochain. Le site Web existant arrivait en fin de vie, ce qui rendait impossible la mise à jour du logiciel de gestion de contenu. Nous tenons à remercier Pierre Plamondon, « un résident de Lac-du-Cerf », pour sa contribution bénévole à la création du premier site Web. J'aimerais aussi remercier la Municipalité pour le don de soutien de 1 000 dollars pour nous aider à défrayer les coûts de la refonte du site.

Je ne m'attendais pas à ce que la mise à jour du site soit une tâche aussi ardue. Je tiens à remercier Johanne Voizard Denis pour son dévouement à la gestion du projet de recherche et de correction, ainsi que Francine, notre secrétaire, pour son aide inestimable.

Conseil municipal

J'en suis maintenant à ma quatrième année au sein du conseil municipal. J'ai toujours cru qu'il fallait s'impliquer pour changer les choses, soit en tant que bénévole, soit plus concrètement comme membre du conseil municipal. Un merci à Nicolas Pentassuglia qui m'a donné l'idée de me présenter aux élections municipales du 7 novembre 2021. Mon implication découlait de mon engagement envers l'environnement et la préservation de nos lacs. Je crois fermement que ces aspects sont au cœur de l'économie de la municipalité. Le conseil municipal est composé de membres provenant de divers horizons, qui travaillent ensemble pour le bien-être de notre ville.

En tant que président de l'Association, je considère comme prioritaires les sujets suivants : l'accès au quai public, le nettoyage des embarcations, la vidange des fosses septiques et la navigation, afin d'assurer la préservation de la qualité de l'eau du lac. Je suis fier des décisions qui ont été prises; le maire et les conseillers ont partagé ces préoccupations et ont pris les décisions qui auront un impact futur sur la qualité de l'eau du lac.

L'installation de la barrière du quai public est un bon exemple. Plusieurs autres municipalités viennent nous visiter pour s'en inspirer.

Nouveau règlement concernant la vidange des fosses septiques.

L'Association espérait depuis longtemps une meilleure surveillance des vidanges de fosses. Depuis près de 20 ans, Keith Rogers, membre du conseil d'administration de l'Association, organisait des groupes pour la vidange des fosses septiques. L'objectif : rappeler au riverain de faire la vidange à temps, soit aux 2 ans pour les résidents permanents et aux 4 ans pour les saisonniers. Les propriétaires profitaient d'un rabais de groupe. Désormais, la Municipalité prendra en charge la vidange des fosses septiques. Cette gestion demandait beaucoup de suivi. Ce règlement assurera un meilleur contrôle. Le coût des vidanges sera ajouté sur votre compte de taxes foncières.

Je profite de l'occasion pour remercier Keith pour toutes les heures qu'il a consacrées chaque année à l'organisation des groupes. Au nom de tous ceux qui en ont bénéficié, je lui dis « merci ».

Pour plus de détails, consultez le mot du maire à la page 11.

La navigation

La navigation demeure un enjeu majeur pour toutes les associations de lacs. Pour le moment, sensibiliser les plaisanciers au quai public reste une manière efficace pour leur rappeler les règles de navigation.

Projet de revégétalisation (COBALI)

La végétation dans les bandes riveraines est essentielle au maintien de la qualité de l'eau du lac. Je suis fier de la participation de l'Association au projet du COBALI. Ce projet a permis de revégétaliser les berges de 4 propriétés riveraines autour du grand lac du Cerf. Voir l'article de Francine Carrier en page 12.

Santé du lac

Présence d'algues filamenteuses

Au cours de l'été 2024, un résident du petit lac du Cerf nous a contactés après avoir découvert sur sa plage ce qui semblait être des algues bleues. Ce genre de situation est toujours préoccupant et il espérait que ce ne serait pas le cas. Le résident nous a fait parvenir des photos. Après avoir examiné les images, je doutais qu'il s'agisse réellement algues bleues. Robert Scantland, Luce DesRoches et moi avons donc effectué une inspection chez le résident pour s'en assurer.



Pour vérifier la présence d'algues, il faut simplement plonger un bâton dans la « soupe verte ». En le ressortant de l'eau, si de longs filaments pendent de chaque côté du bâton, il s'agit d'algues filamenteuses. Au contraire, si quelques particules restent collées sur le bâton, nous sommes peut-être en présence d'une fleur d'eau de cyanobactéries ou d'autres algues.

Heureusement, nous avons confirmé que ce n'était pas des fleurs d'algues bleues. C'était des algues filamenteuses, ce qui a permis de rassurer le riverain concerné. Il est facile d'identifier les algues filamenteuses. Ce sont des filaments minces, fragiles et verts.

Certains d'entre eux ressemblent à des cheveux mêlés flottant à la surface de l'eau. D'autres, qui sont accrochés à un substrat, semblent s'étirer vers l'aval à cause du courant. Les filaments s'allongent au fur et à mesure que la saison estivale avance.



Elles ne sont pas toxiques et font partie des deux grandes catégories d'algues suivantes :

1. En suspension dans l'eau, comme les algues filamenteuses.
2. Fixée à un substrat solide (quai, roche, branche au fond du lac), comme le périphyton qui ressemble à un amas visqueux vert ou brun qui se fixe aux roches, aux arbres morts et sur la coque d'embarcations. Prenez garde de ne pas tomber en marchant sur les rochers. C'est glissant.

Les cyanobactéries (algues bleues)

Chaque été nous avons l'occasion de faire quelques constats de floraison de cyanobactérie. À l'échelle du lac c'est minuscule, mais ça demeure préoccupant. Voici quelques astuces pour les identifier.

Pour débiter, les floraisons de cyanobactéries que l'on aperçoit en bordure du lac ne sont ni des algues ni des plantes, mais un type d'organismes microscopiques appelés cyanobactéries. Elles sont généralement vertes ou turquoise. Elles ressemblent souvent à une « soupe » de particules comme des pois, du brocoli ou des filaments. Celles-ci contiennent des pigments qui leur donnent une coloration généralement bleu-vert. Voir les photos.

Comment les identifier ?

Pour ce faire, il est préférable de mettre des gants et si vous n'en avez pas, lavez bien vos mains après avoir été en contact. Prenez une quantité dans votre main et écartez les doigts, comme sur l'image. Si elles glissent sans laisser de trace ou à peine quelques particules, il est probable que ce soit des cyanobactéries. Dans le doute, vous pouvez entrer en contact avec nous. Les efflorescences ne durent jamais longtemps, rarement plus qu'une journée. Vous pouvez en prélever une petite quantité dans un pot et nous pourrions les identifier pour vous.





Ne pas les confondre avec le pollen en début d'été

En cas de doute, faites le test : Enfilez des gants et prélevez un échantillon à l'aide d'un pot en verre. Le pollen flottera à la surface, tandis que les cyanobactéries auront l'apparence de minuscules billes vertes réparties dans l'ensemble du pot !

Les cyanobactéries se développent habituellement au milieu de l'été et à l'automne. Nous devrions plutôt les appeler **fleurs d'eau**, floraison ou efflorescence, lorsqu'elles sont concentrées en grande quantité. On peut facilement les confondre avec d'autres organismes. L'image qui accompagne ce texte est un bel exemple d'efflorescence. Elle a été prise au lac du Cerf.

Pour en savoir plus, <https://rappel.qc.ca/fiches-informatives/algues-et-cyanobacteries-2/>

Pollution, cyanobactérie, algues filamenteuses

Le lac nous parle en montrant des signes de vieillissement prématuré (eutrophisation). Ce n'est pas de la pollution, mais cela indique une concentration accrue de nutriments, comme le phosphore et l'azote (engrais). Si ces éléments sont bénéfiques pour votre pelouse, ils sont très néfastes pour la qualité de l'eau du lac. Tondre la pelouse près du lac n'est également pas une bonne pratique. La tonte de gazon est très riche en azote. C'est un excellent engrais pour le jardin, mais malheureusement aussi pour les plantes aquatiques. L'azote et le phosphore sont à l'origine des proliférations d'algues bleu-vert dans nos lacs. Pour garantir la pérennité de la qualité de l'eau de nos lacs, il est impératif d'apporter des changements dans notre façon d'occuper le territoire. Il est de notre responsabilité de maintenir une bande riveraine saine et conforme aux règlements. Je vous invite donc à prendre soin de votre bande riveraine en la laissant dans son état naturel, avec une largeur de 10 à 15 mètres, en fonction de la pente vers le lac.

Je vous souhaite un bel été ! Nous avons la chance d'habiter au bord d'un lac magnifique. Il faut le préserver.

L'eau, c'est la vie

Nos lacs, c'est notre vie



President's Message

Pierre Raïche

On behalf of the Association's Board of Directors, I wish you a wonderful year on the shores of our beautiful lake. Your continued support of the Association is greatly appreciated and I encourage you to renew your membership each year. I would also like to thank the current members of the Board of Directors for their commitment, hard work and efforts to carry out our various projects.

We benefit from a magnificent lake, thanks to a multitude of small gestures made by dozens of men and women who have worked voluntarily for over 48 years to maintain the water quality of our magnificent body of water.

Website Redesign

As of this writing, the website redesign project is well underway, with plans to publish it next spring. The existing website was reaching the end of its life, making it impossible to update the content management software. We would like to thank Pierre Plamondon, "a Lac-du-Cerf resident," for his volunteer contribution to the creation of the first website. I would also like to thank the Municipality for the \$1,000 donation to help us cover the costs of the site redesign.

I did not expect the site update to be such a daunting task. I would like to thank Johanne Voizard Denis for her dedication in managing the research and correction project, as well as Francine, our secretary, for her invaluable assistance.

Municipal Council

I am now in my fourth year on the municipal council. I have always believed in getting involved to change things, either as a volunteer or more concretely as a member of the municipal council. A thank you to Nicolas Pentassuglia who gave me the idea to run in the municipal elections on November 7, 2021. My involvement stemmed from my commitment to the environment and the preservation of our lakes. I firmly believe that these aspects are at the heart of the municipality's economy. The municipal council is made up of members from various backgrounds, who work together for the well-being of our municipality.

As president of the Association, I consider the following topics to be priorities: access to the public dock, cleaning of boats, emptying of septic tanks and navigation, in order to ensure the preservation of the lake's water quality. I am proud of the decisions that have been made. The mayor and councillors shared these concerns and made decisions that will have a future impact on the quality of the lake's water.

The installation of the public wharf barrier is a good example. Several other municipalities come to visit us to draw inspiration from it.

New regulation regarding septic tank emptying.

The Association had long hoped for better monitoring of septic tank emptying. For nearly 20 years, Keith Rogers, a member of the Association's board of directors, had been organizing groups to empty septic tanks. The goal: to remind residents to empty them on time: every 2 years for permanent residents and every 4 years for seasonal vacationers. Owners benefited from a group discount. From now on, the Municipality will take charge of emptying septic tanks. This management required a lot of monitoring. This regulation will ensure better control. The cost of emptying will be added to your property tax account. I would like to take this opportunity to thank Keith for all the hours he devoted each year to organizing the groups. On behalf of all those who benefited from them, I say "thank you". For more details, see the Mayor's message on page 12.

Navigation

Navigation remains a major issue for all lake associations. For the moment, raising awareness among boaters at the public dock remains an effective way to remind them of the navigation rules.

Revegetation project (Cobali)

Vegetation in the riparian strips is essential to maintaining the quality of the lake's water. I am proud of the Association's participation in the COBALI project. This project made it possible to revegetate the banks of 4 waterfront properties around the large Cerf Lake. See Francine Carrier's article on page 13.

Lake health: Presence of filamentous algae

During the summer of 2024, a resident of the small Cerf Lake contacted us after discovering what appeared to be blue-green algae on his beach. This type of situation is always worrying and he hoped that it would not be the case. The resident sent us pictures. After reviewing the images, I doubted that it was actually blue-green algae. So Robert Scantland, Luce DesRoches and I conducted an inspection at the resident's home to make sure.



To check for algae, simply dip a stick into the “green soup.” When you take it out of the water, if long filaments hang on each side of the stick, it is filamentous algae. On the contrary, if a few particles remain stuck to the stick, we may be in the presence of a bloom of cyanobacteria or other algae. Fortunately, we confirmed that these were not blooms of blue algae. They were filamentous algae, which reassured the local resident concerned. It is easy to identify filamentous algae. They are thin, fragile, green filaments. Some of them look like tangled hair floating on the surface of the water. Others, which are attached to a substrate, seem to stretch downstream because of the current. The filaments lengthen as the summer season progresses.



They are not toxic and are part of the following two major categories of algae:

- Suspended in the water, like filamentous algae.
- Attached to a solid substrate (dock, rock branch at the bottom of the south lake), like periphyton which looks like a slimy green or brown mass that attaches to rocks, dead trees and the hull of boats. Be careful not to fall when walking on the rocks. It is slippery.

Cyanobacteria (blue-green algae)

Every summer we have the opportunity to observe a few cyanobacteria blooms. On the scale of the lake, it is tiny, but it remains a concern. Here are some tips for identifying them.

To begin, the cyanobacteria blooms that we see on the edge of the lake are neither algae nor plants, but a type of microscopic organism called cyanobacteria. They are generally green or turquoise. They often look like a “soup” of particles such as peas, broccoli or filaments. These contain pigments that give them a generally blue-green color. (See the picture)

How to identify them?

To do this, it is best to wear gloves and if you do not have any, wash your hands well after having been in contact. Take a quantity in your hand and spread your fingers, as in the image above. If they slide without leaving a trace or just a few particles, it is likely that they are cyanobacteria. If in doubt, you can contact us. The blooms never last long, rarely more than a day. You can take a small quantity in a jar and we can identify them for you.





Cyanobacteria usually grow in mid-summer and fall. We should rather call them blooms or efflorescences when they are concentrated in large quantities. They can easily be confused with other organisms. The image that accompanies this text is a beautiful example of an efflorescence. It was taken at lac du Cerf.

Don't confuse them with pollen in early summer.

If in doubt, do the test:

Put on gloves and take a sample using a glass jar. The pollen will float on the surface, while the cyanobacteria will look like tiny green balls spread throughout the jar!

Pollution, cyanobacteria, filamentous algae

The lake is speaking to us by showing signs of premature aging (eutrophication). This is not pollution, but it indicates an increased concentration of nutrients, such as phosphorus and nitrogen (fertilizers). While these elements are beneficial for your lawn, they are very harmful to the quality of the lake water. Mowing the lawn near the lake is also not a good practice. Mowing grass is very rich in nitrogen. It is an excellent fertilizer for the garden, but unfortunately also for aquatic plants. Nitrogen and phosphorus are the cause of blue-green algae blooms in our lakes. To ensure the sustainability of the water quality of our lakes, it is imperative to make changes in the way we occupy the territory. It is our responsibility to maintain a healthy riparian strip that complies with regulations. I therefore invite you to take care of your riparian strip by leaving it in its natural state, with a width of 10 to 15 meters, depending on the slope towards the lake. I wish you a beautiful summer! We are lucky to live on the edge of a magnificent lake. We must preserve it.

***Water is life
Our lakes are our life***



Nicolas Pentassuglia
Maire

Bonjour à vous riverains du petit et grand lac du Cerf,
Je tiens d'abord à remercier l'Association de me permettre de vous écrire quelques mots dans votre journal annuel.

Comme vous le savez, la protection de l'environnement est l'une des priorités de votre conseil municipal. Nous sommes conscients que la qualité de la nature qui nous entoure, tout particulièrement la qualité de l'eau et des rives du petit et du grand lac du Cerf, est les plus grands atouts pour notre municipalité. La préservation de l'environnement doit donc être prise très au sérieux et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'à compter de cette année (2025), la vidange des fosses septiques sera prise en charge par la Municipalité. Notre règlement a été mis à jour et toutes les fosses doivent maintenant être minimalement vidangées aux 2 ans. Le Conseil est d'avis que d'imposer la vidange à tous les 2 ans pour l'ensemble des installations (y compris celles des saisonniers) permettra aussi un suivi plus serré et régularisera certaines situations où des installations peuvent être surutilisées pendant certaines périodes dans les chalets qui sont de plus en plus utilisés pendant toute l'année malgré un statut saisonnier qui pouvait être déclaré dans certains cas auparavant. Ces changements ont comme but de permettre à la municipalité de s'assurer que la vidange est effectuée sans retard et surveiller le bon état des installations sur notre territoire. Les détails du fonctionnement des vidanges vous seront communiqués prochainement.

En 2024, une belle amélioration a été apportée à la station de lavage des embarcations. Nous avons procédé à l'installation de l'eau chaude afin d'avoir une meilleure efficacité lors des lavages pour lutter contre la menace des espèces envahissantes. Je vous rappelle que le lavage est obligatoire pour tous, mais gratuit pour les citoyens de Lac-du-Cerf. Cela s'applique à toutes les embarcations (avec moteur ou non) avant chaque mise à l'eau. J'attire à votre attention les planches à pagaie (paddle board) qui devraient aussi être lavées. Pensez-y si vous avez des visiteurs au chalet qui apportent leur équipement de l'extérieur.

Cet été nous allons procéder à la réalisation d'un autre grand projet, soit la construction d'un bloc sanitaire ainsi qu'un pavillon alimenté en électricité et internet près de la plage au parc La Biche. Cette réalisation sera possible grâce à une aide financière confirmée de 250 000 \$. Cela nous permettra de remplacer les toilettes sèches par des installations conformes au niveau environnemental tout en assurant une meilleure qualité de services aux utilisateurs et une meilleure sécurité des lieux. Des douches seront aussi installées pour permettre aux baigneurs de se rincer après la baignade pour prévenir les cas de dermatite du baigneur. Nous allons aussi utiliser le pavillon pour la location/le prêt de vélos de montagne pour promouvoir la nouvelle piste qui vient tout juste d'être terminée et qui sera inaugurée au printemps 2025.

Cet été, nous allons également procéder à des investissements dans la rénovation du sentier du Petit Castor. En plus de rénover les escaliers et autres structures demandant des réparations, nous avons fait une demande (mais sommes en attente de réponse) d'une aide financière de 100 000 \$ pour la construction d'une tour d'observation à l'emplacement actuel du belvédère « le renversi » où la visibilité est devenue presque nulle, car les arbres ont repoussé depuis la tempête de vent qui avait créé un point de vue intéressant à l'époque.

Pour 2025, la Municipalité a octroyé une aide financière de 1 000 \$ à votre association afin de vous aider à couvrir les coûts de la refonte de votre site Web qui sera un bel outil de diffusion d'informations pertinentes pour tous les citoyens et visiteurs sur notre territoire. Les associations comme la vôtre sont très importantes pour aider à faire circuler les bonnes informations et assurer une veille constante sur notre environnement, notamment en matière de revégétalisation des bandes riveraines et de bonnes pratiques des activités nautiques.

Merci infiniment de votre attention et de cette occasion de vous avoir adressé ces quelques mots.

Cordialement



Message from the mayor
Nicolas Pentassuglia

Hello to you, residents of the small and large lac du Cerf.

I would first like to thank the Association for allowing me to write a few words to you in your annual journal. As you know, environmental protection is one of your municipal council's priorities. We are aware that the quality of the nature that surrounds us, particularly the quality of the petit et grand lac du Cerf water and shores, are the greatest assets for our municipality. Preserving the environment must therefore be taken very seriously and I am pleased to announce that starting this year (2025), the emptying of septic tanks will be taken care of by the Municipality. Our by-law has been updated and all tanks must now be emptied minimally every 2 years. The Council is of the opinion that imposing emptying every 2 years for all facilities (including those of seasonal dwellers) will also allow for closer monitoring and regularize some cases where facilities may be overused during certain periods or where cottages are increasingly used throughout the year, despite a seasonal status that could previously have been declared. These changes are intended to allow the municipality to ensure that emptying is carried out without delay and to ensure the facilities are in good condition on our territory. Details of how the emptying works will be communicated to you shortly.

In 2024, a nice improvement was made to the boat washing station. We installed hot water to improve efficiency during washing to combat the threat of invasive species. I remind you that washing is mandatory for everyone, but free for the citizens of Lac-du-Cerf. This applies to all boats (with or without a motor) before each launch. I draw your attention to the paddle boards which should also be washed. Think about it if you have visitors or renters who bring their own equipment.

This summer we will be carrying out another major project, namely the construction of a sanitary block as well as a pavilion with electricity and Internet near the beach at the park La Biche. This project will be possible thanks to confirmed financial assistance of \$250,000. This will allow us to replace the dry toilets with environmentally compliant facilities while ensuring better quality of service to users and better safety of the premises. Showers will also be installed to allow swimmers to rinse off after swimming to prevent cases of swimmer's itch. We will also use the pavilion for the rental/loan of mountain bikes to promote the new trail that has just been completed and will be inaugurated in spring 2025.

This summer, we will also be investing in the renovation of the Petit Castor trail. In addition to renovating the stairs and other structures requiring repairs, we have applied (but are awaiting a response) for \$100,000 in financial assistance to build an observation tower at the current location of "Le Renversi" lookout, where visibility has become almost zero because the trees have grown back since the wind storm that created an interesting viewpoint at the time.

For 2025, the Municipality has granted financial assistance of \$1,000 to your Association to help you cover the costs of redesigning your website, which will be a great tool for disseminating relevant information to all citizens and visitors in our territory. Associations like yours are very important in helping to circulate good information and ensuring constant monitoring of our environment, particularly in terms of riparian strips revegetation and good practices for nautical activities.

Thank you very much for your attention and for this opportunity to address you.

Sincerely,

Projet de revégétalisation des bandes riveraines autour du lac du Cerf

Par Francine Carrier

L'hiver est à nos portes et les activités autour du lac sont ralenties. La nature est entrée en dormance et le lac fait le plein d'oxygène avec les vents d'automne.

L'Association de protection du petit et grand lac du Cerf a également ralenti ses activités après une saison estivale bien remplie. En outre, l'été dernier, un projet a permis de revégétaliser les berges de quelques propriétés riveraines autour de trois lacs de la MRC Antoine-Labelle possédant un plan directeur du lac, dont le **lac du Cerf**. L'objectif de ce projet était d'appuyer les associations de protection des lacs dans leur mission de formation et de sensibilisation en matière d'érosion des berges et de prolifération des algues. En effet, en plantant des végétaux dans la bande riveraine, on empêche le ruissellement des eaux de pluie jusque dans le lac et, ainsi, on évite qu'elles transportent des nutriments comme du phosphore qui nourrissent les algues et des sédiments qui accélèrent l'érosion des berges. Avec les changements climatiques, il y a de plus en plus d'épisodes de pluie intense et de courte durée qui causent beaucoup de dommages autour des lacs. Une bande riveraine revégétalisée constitue donc un bouclier pour les plans d'eau.

Pour revégétaliser une bande riveraine, les végétaux doivent être indigènes. Ils peuvent être de hauteurs variées ou même rampant et produire des fleurs comme les iris versicolores et les rosiers sauvages ou des petites baies comestibles comme l'aronie. En les plantant en quinconce, c'est-à-dire en alternance comme pour un mur de briques, on évite la formation de couloirs entre les plants et on maximise l'absorption des eaux de pluie par la végétation.

Si vous désirez connaître les végétaux recommandés pour revégétaliser votre bande riveraine ainsi que ceux à éviter et apprendre comment les planter, consultez le guide ci-dessous et visionnez la vidéo réalisée lors du projet de revégétalisation de l'été dernier. Vous pourrez constater qu'il est possible d'avoir un bel aménagement sans nuire à la vue du lac tout en protégeant votre propriété.

Cette initiative était prévue dans le Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable. Les végétaux ont été fournis aux propriétaires riverains grâce à la participation financière de plusieurs partenaires et les agentes du COBALI Marie Lagrandeur et Mariève Charrette ont réalisé les plans d'aménagement et procédé à la plantation des végétaux. Les résultats sont très encourageants.



Marie Lagrandeur et Mariève Charrette, chargées de projets au COBALI en compagnie de Pierre Raïche, président du COBALI

<https://www.cobali.org/centre-dinformation/bande-riveraine/>

<https://www.youtube.com/watch?v=PRo3iHDVDRC>

Project to revegetate the shoreline on Lac du Cerf

By Francine Carrier

When you read this article, winter is almost behind us and the lake will soon thaw and we will be able to enjoy it once again next summer.

The Association de protection du petit et grand lac du Cerf has slowed down its activities for the winter after a busy summer season. Indeed, last summer, a project helped revegetate the banks of 10 shoreline properties around three lakes in the Antoine-Labelle MRC with a master plan for the lake and 4 shoreline residents revegetated their banks at Lac du Cerf. The objective of this project was to support lake protection associations in their mission of training and raising awareness about bank erosion and algae proliferation.

Indeed, by planting plants in the riparian strip, we prevent rainwater from running off into the lake and, thus, we prevent it from carrying nutrients such as phosphorus that feed algae and sediments that accelerate bank erosion. With climate change, there are more and more episodes of intense and short rain that cause a lot of damage around lakes. A revegetated riparian strip therefore constitutes a shield for bodies of water.

To revegetate a riparian strip, the plants must be native. They can be of varying heights or even creeping and produce flowers such as blue irises and wild roses or small edible berries such as aronia. By planting them in a staggered pattern, that is to say, alternating like a brick wall, we avoid the formation of corridors between the plants and we maximize the absorption of rainwater by the vegetation.

If you want to know the recommended plants for revegetating your riparian strip, as well as those to avoid, and learn how to plant them, consult the guide below and watch the video made during last summer's revegetation project. You will see that it is possible to have a beautiful layout without harming the view of the lake while protecting your property.

<https://www.cobali.org/centre-dinformation/bande-riveraine/>

<https://www.youtube.com/watch?v=PRo3iHDVDRc>

This initiative was planned in the 2018-2023 Action Plan of the Québec Water Strategy, which deploys concrete measures to protect, use and manage water and aquatic environments in a responsible, integrated and sustainable manner. The plants were provided to riparian owners, thanks to the financial participation of several partners and COBALI agents, Marie Lagrandeur and Mariève Charrette, who drew up the development plans and planted the plants. The results are very encouraging.



Le vieillissement prématuré de nos plans d'eau (Eutrophisation)

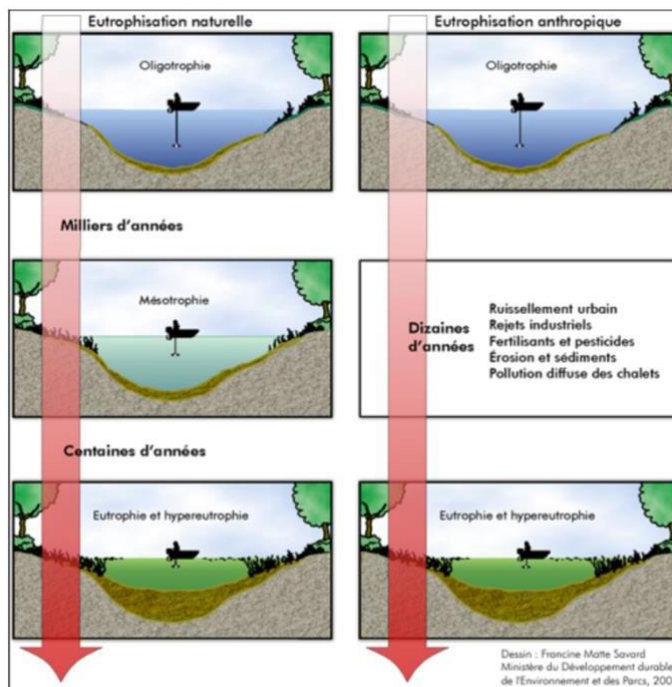
Par Claude Montambault

Il est bon de se rappeler pourquoi certaines de nos actions contribuent à accélérer l'eutrophisation (vieillesse) de nos lacs et nos rivières. Les lacs et rivières sont au cœur de nos vies depuis la nuit des temps. Les humains se sont d'abord installés à proximité des plans d'eau parce qu'ils offraient un moyen de transport et un accès pratique à l'eau. De nos jours, la recherche de paix, de tranquillité, d'espace et de nature nous a également attirés vers leurs rives. Cependant, ces mêmes rives ont été fréquemment déboisées, remblayées, transformées en pelouses et même remplies de rochers. Des plages sont apparues là où il n'y en avait pas et des eaux usées ont été déversées dans l'eau un peu partout. Dans certains cas, ces actions ont contribué à la détérioration progressive des plans d'eau, raccourcissant leur durée de vie. Le processus de vieillissement est appelé eutrophisation.

Ce processus est normal et tous les plans d'eau au pays sont vieillissants. Par contre, ici nous parlerons de vieillissement accéléré

en raison de nos actions. Les principales conséquences de l'eutrophisation sont une augmentation excessive des algues et une diminution de la qualité de l'eau, ce qui peut entraîner des problèmes de santé et une perte de valeur des biens. Finalement, les gens choisissent parfois de quitter les plans d'eau qui les ont initialement attirés. Donner une attention particulière à nos rives et maintenir et améliorer la qualité de l'eau d'un lac ou d'une rivière signifient accorder une attention particulière à ses rives et à sa zone littorale. Pour ce faire, il faut prévenir l'érosion et la dégradation des rives et préserver la qualité et la biodiversité du territoire.

À cet égard, le gouvernement a élaboré la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Cette politique s'applique à tous les lacs et cours d'eau naturels et artificiels, petits et grands, que leur débit soit constant ou intermittent. Les fossés de drainage qui desservent deux lots ou plus sont également assujettis à cette politique qui s'applique par l'intermédiaire de règlements municipaux. Cependant, comme les règles à elles seules ne suffisent pas, chaque action qui protège, restaure, nettoie ou assainit un plan d'eau est importante et contribue à l'effort commun visant à maintenir ou améliorer sa qualité.



Voici ce qu'il faut savoir si vous devez agir. De façon générale, la Politique interdit les constructions, les ouvrages et les travaux qui touchent les rives, le littoral et les plaines inondables. Sont notamment interdits :

- l'exploitation des eaux ;
- le creusement ;
- le changement du cours d'un plan d'eau ;
- l'enlèvement de gravier ;
- le remblayage ;
- la construction de barrages ou de digue ;
- le déboisement excessif.

Ces interdictions touchent les bandes de 10 à 15 mètres de profondeur des terrains bordant un lac ou un cours d'eau et s'étendant vers l'intérieur des terrains à partir de la ligne des hautes eaux. Il est toutefois permis d'aménager un accès à l'eau (autre qu'une voie véhiculaire ou une rampe d'accès aux bateaux) qui respecte les conditions suivantes : lorsque la pente est graduelle, une fenêtre de végétation de 5 mètres de largeur est autorisée ; lorsque la pente est forte, un escalier en angle par rapport à la rive et une fenêtre de végétation de 5 mètres de largeur sont autorisés ; la construction des quais, des abris ou des quais sur pilotis ou constitués de plateformes flottantes sont également autorisés. Pour améliorer la qualité des cours d'eau, d'autres actions peuvent être entreprises comme planter des arbustes, des arbres ou des plantes herbacées. Il est toutefois préférable de laisser en parallèle la nature reprendre le dessus. La plantation de gazon est interdite. On doit couper uniquement les arbres malades ou dangereux ; stabiliser les rives dégradées à l'aide de la végétation ; maintenir la rive ou le littoral à l'état naturel ; n'utiliser aucun engrais ni pesticide. Une rive et un littoral en santé sont essentiels à la survie d'un lac ou d'un cours d'eau et au maintien d'un écosystème équilibré. En voici les avantages :

Brise-vent naturel : La végétation riveraine protège les habitations des dommages causés par le vent.

1. Valeur paysagère : La végétation riveraine reflète la beauté naturelle du paysage et augmente la valeur de nos propriétés.
2. Régulation des niveaux d'eau : En retenant et en évaporant les précipitations, la végétation riveraine réduit les risques d'inondation.
3. Protection solaire : L'ombre des arbres crée un écran qui empêche l'eau de devenir trop chaude, ce qui limite la production d'algues.
4. Prévention de l'érosion : La végétation stabilise les berges, réduit l'ensablement des frayères et évite la perte de sol.
5. Biodiversité : Les cours d'eau fournissent nourriture et abri à la faune. Ils constituent une ressource précieuse qui nous permet d'observer la faune et nous offrent des zones de chasse et de pêche.
6. Filtre la pollution : La végétation retient une partie des fertilisants, des pesticides et des sédiments charriés par le ruissellement de surface, prolongeant ainsi la durée de vie des cours d'eau.

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/inter.htm>

Why our lakes and rivers are prematurely dying (eutrophication)

By Claude Montambault

Lakes, rivers and streams have been central to our lives since the beginning of time. Initially, humans settled near them because they offered transportation and convenient access to water. Now a day, the search for peace, quiet, space and nature also attract us to bodies of water. However, these same shorelines have often been deforested, backfilled, turned into lawns and even filled with rocks. Beaches have appeared where none existed and wastewater has been poured into water everywhere. In some cases, these actions have contributed to the gradual deterioration of water bodies, shortening their life spans. The process called eutrophication is normal, but what we'll talk about here is the premature eutrophication of lakes and rivers.

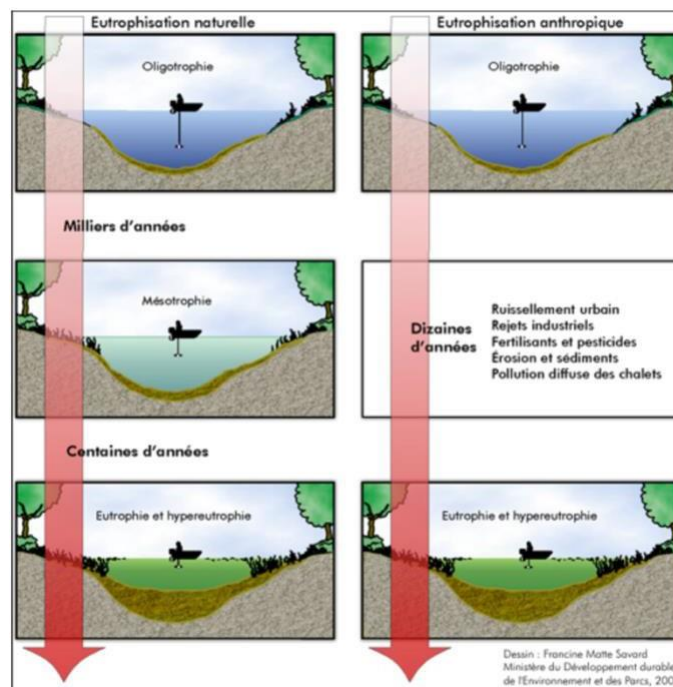
The main results of eutrophication are an excessive increase in algae and a decrease in water quality, which can lead to health problems and loss of property value. Eventually, people may choose to leave the very bodies of water that initially attracted

them. Giving special attention to our shorelines and maintaining and improving the water quality of a body of water means paying special attention to its shores and littoral zone. In order to do so, the erosion and degradation of shorelines must be prevented, and the quality and biodiversity of the area must be preserved. Therefore, the government prepared the Protection Policy for Lakeshores, Riverbanks, Littoral Zones and Floodplains. The Policy applies to all natural and artificial lakes and watercourses, both large and small, regardless of whether their water flow is constant or intermittent. Drainage ditches that serve two or more lots are also subject to the Policy, which is applied via municipal regulations. However, since rules alone are not enough, every action that protects, restores, cleans or sanitizes a body of water is important and contributes to the common effort to maintain or improve our bodies of water.

What you need to know is that in general, the Policy prohibits structures, undertakings and works that touch the shorelines and littoral zones. The following (among others) are prohibited: - harnessing the water;

- digging;
- changing the course of a body of water;
- removing gravel or backfilling;
- building dams or embankments.

Essentially, a strip of land 10 to 15 meters deep bordering a lake and extending inland from the high-water mark is considered protected. However, it is permitted to install an access to the water (other than a vehicular route or boat access ramp) that respects the following conditions: where the slope is gradual, a 5-metre-wide window in the vegetation is permitted; where the slope is steep, a stairway on an angle from the shoreline and a 5-metre-wide window in the vegetation are permitted; the building of wharves, shelters or docks on pilings or made of floating platforms are also permitted. To improve the quality of



watercourses, other actions can be taken, such as planting shrubs, trees or herbaceous plants and letting nature take over.

Planting grass is prohibited. We must cut only sick or dangerous trees; stabilize degraded shores using vegetation; maintain the shoreline or littoral zone in a natural state; use no fertilizers or pesticides.

The importance of a healthy shoreline: The shoreline and littoral zone are essential to the survival of a lake or watercourse and in order to maintain a balanced ecosystem. Here are seven advantages of preserving the shorelines:

1. Natural windbreak: Shoreline vegetation protects homes from wind damage.
2. Landscape value: Shoreline vegetation reflects the natural beauty of the landscape and increases the value of our properties.
3. Regulating water levels: By retaining and evaporating precipitations, shoreline vegetation reduces the risk of flooding.
4. Sun protection: Shade provided by trees creates a screen that prevents the water from becoming too warm, which limits the production of algae.
5. Preventing erosion: Vegetation stabilizes shorelines, reduces the sanding-up of spawning areas and avoids soil loss.
6. Biodiversity: Watercourses provide wildlife with food and shelter. They provide a precious resource allowing us to observe wildlife and provide us with areas for hunting and fishing.
7. Filters pollution: Vegetation retains a portion of the fertilizers, pesticides and sediments carried by surface runoff, thereby extending the lifespan of watercourses.

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/inter.htm>



Baie Valiquette



Connaissez-vous l'APLM ?

L'Association pour la protection du lac Mallonne a été créée le 29 mai 2018. Elle s'adresse aux riverains du lac et compte actuellement une soixantaine de membres sur une centaine de résidents saisonniers et permanents. Nous profitons de cette occasion pour remercier l'Association pour la protection du petit et du grand lac du Cerf de nous permettre de vous présenter notre association, nos objectifs et nos réalisations.

Notre nouveau conseil d'administration pour 2024-2025 se compose de Madeleine Tuinstra, présidente, Louise Caron, trésorière, Claudine Théorêt, communications et Richard Gilbert, administrateur. Nos principaux objectifs sont les suivants :

- protection et suivi de la qualité de l'eau (faune et flore) et des berges ;
- sensibilisation sur les droits et responsabilités des riverains ;
- promotion des programmes de protection, de conservation et d'aménagement du lac.

Depuis sa création, l'Association est responsable de l'ensemencement de dorés qui se fait tous les 2 ans. Nous avons contribué à l'achat et l'installation de bouées dans les zones peu profondes, afin de limiter la vitesse des embarcations nautiques. L'Association procède régulièrement à des tests d'eau, afin de s'assurer que nous conservons une qualité d'eau selon les normes environnementales.

Depuis quelques années, l'APLM participe activement aux différentes activités et formations offertes par les organismes régionaux, comme le RAP- Hautes Laurentides (Regroupement des associations pour la protection des lacs), Cobali (Comité du bassin versant de la Lièvre, CRE Laurentides (Conseil régional de l'environnement), RSVL (Réseau volontaire de surveillance des lacs) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Cette année, nous sommes très fiers d'avoir réalisé la carte bathymétrique de notre lac. Elle nous aidera à réaliser notre objectif principal de protection de la qualité de notre lac. Chaque membre en a reçu une copie et pourra utiliser cet outil afin de mieux adapter ses activités nautiques et d'aménagement de bande riveraine.

Le nouveau CA s'est donné comme objectif de réaliser des activités ludiques et d'information. Le but est de sensibiliser ses membres à de bonnes pratiques environnementales et, également, de socialiser. En terminant, nous sommes heureux de participer à votre revue et espérons pouvoir créer davantage de relations entre nos deux associations et de combiner nos efforts afin d'atteindre nos objectifs communs.



Do you know the APLM?

The Association for the Protection of Lake Mallonne was created on May 29, 2018. It is aimed at lakeside residents and currently has about sixty members out of a hundred seasonal and permanent residents. We would like to take this opportunity to thank the Association for the Protection of Little and Big *Lac du Cerf* for allowing us to present our association, our objectives and our achievements.

Our new board of directors for 2024-2025 is composed of Madeleine Tuinstra, president, Louise Caron, treasurer, Claudine Théorêt, communications and Richard Gilbert, administrator. Our main objectives are as follows:

- protection and monitoring of water quality (fauna and flora) and banks;
- awareness of the rights and responsibilities of lakeside residents;
- promotion of lake protection, conservation and development programs.

Since its creation, the Association has been responsible for stocking walleyes every 2 years. We have contributed to the purchase and installation of buoys in shallow areas to limit the speed of watercraft. The

Association regularly conducts water tests to ensure that we maintain water quality according to environmental standards.

For several years, the APLM has actively participated in the various activities and training offered by regional organizations, such as the RAP-Hautes Laurentides (Regroupement des associations pour la protection des lacs), Cobali (Comité du bassin versant de la Lièvre), CRE Laurentides (Conseil régional de l'environnement), RSVL (Réseau volontaire de surveillance des lacs) of the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

This year, we are very proud to have produced the bathymetric map of our lake. It will help us achieve our main objective of protecting the quality of our lake. Each member received a copy and will be able to use this tool to better adapt their nautical activities and development of the riparian strip.

The new CA has set itself the goal of carrying out fun and informational activities. The goal is to raise awareness among its members about good environmental practices and also to socialize.

In closing, we are happy to participate in your magazine and hope to be able to create more relationships between our two associations and combine our efforts to achieve our common goals.

Réunion d'information sur la gestion des castors

Par Pierre Brien

Le 9 décembre dernier, une réunion d'information s'est tenue à la salle communautaire de Lac-du-Cerf au sujet de la gestion des castors sur le territoire de la municipalité et, plus particulièrement, au sujet des problématiques de niveau d'eau et d'érosion des berges autour du lac Lefebvre, que plusieurs attribuent à la présence de barrages de castors sur le ruisseau Lefebvre qui relie le lac au grand lac du Cerf.

À l'invitation des autorités municipales, les représentantes de la MRC d'Antoine Labelle, Ariane Caron Daviault et Emmanuelle Marcil, ainsi qu'Annie Raymond, biologiste et vice-présidente de la firme AJ Environnement et Nicolas Bergeron, biologiste et trappeur professionnel, se sont relayés pour faire le point sur le contexte réglementaire, environnemental et financier de la gestion des castors.

D'entrée de jeu, les représentantes de la MRC ont expliqué que la gestion des castors est une qui relève de la *Loi sur les compétences municipales* et, plus précisément, des articles 104 et 105 qui traitent de la gestion des cours d'eau. En vertu de cette loi, la MRC est responsable des mesures visant à assurer un écoulement fonctionnel (et non parfait) des cours d'eau. Il y a obligation d'agir si une obstruction (ponceau, barrage ou autre) pose une menace à la sécurité des personnes ou des biens. La MRC peut conclure des ententes avec les municipalités relativement à la gestion des cours d'eau auxquelles elle apporte un soutien jugé nécessaire par la situation.

Appuyées par des photos historiques du ruisseau Lefebvre, les représentantes de la MRC ont tracé l'historique de la sédimentation progressive du cours d'eau ainsi que sa colonisation par des castors à compter de 2001 avec une augmentation des barrages visibles sur les photos satellites en 2014.

La deuxième présentatrice, Mme Annie Raymond de la firme AJ Environnement est venue présenter à nouveau ses recommandations formulées en 2019 à l'occasion d'un mandat d'analyse que lui avait confié la Municipalité au sujet des problèmes d'érosion des berges signalés par les riverains du lac Lefebvre. À l'époque, les coûts importants des travaux suggérés avaient entraîné l'abandon du projet de mise en commun des demandes de permis et, depuis, la problématique s'est aggravée. Mme Raymond confirme que la hausse du niveau d'eau du lac Lefebvre est due à la sédimentation du ruisseau, combinée aux barrages de castors présents dans le ruisseau. Toutefois, elle considère que le retrait des barrages de castors à lui seul ne permettrait pas d'abaisser le niveau du lac et que des mesures d'atténuation des risques d'érosion devraient être adoptées par les riverains qui subissent des dommages à leur propriété.

Mme Raymond a exposé différentes solutions conformes aux normes et règlements des ministères concernés (Environnement et Faune) tout en expliquant que le processus d'obtention des permis, lorsque nécessaire, était long et pouvait être coûteux, surtout s'il nécessitait un rapport d'ingénieur. Toutefois, certains travaux sont possibles sans demander un permis, à condition de respecter certains paramètres dont la longueur du littoral touché, ainsi que la nature des matériaux envisagés. Quant aux travaux requérant un permis, elle suggère un regroupement de riverains touchés par la problématique pour partager les coûts. Les délais d'obtention des permis, lorsque requis, associés aux études de caractérisation, plans d'aménagement et autres analyses préalables aux travaux, font en sorte qu'il est impossible d'envisager ces interventions avant 2026. D'autre part, le coût d'une demande aux ministères concernés se situe autour de 3 500 \$. Par ailleurs, si une étude écologique est requise, le coût serait de 15 000 \$ et une étude de caractérisation quant à elle coûte 5 000 \$. Un plan d'aménagement revient à 2 000 \$ et peut monter entre 5 000 \$ et 10 000 \$ si l'intervention d'ingénieurs est requise. Il faut ajouter à cela des matériaux et des végétaux, le recours à la machinerie et les coûts de supervision. On comprendra que le regroupement des riverains touchés pour partager la facture est un incontournable surtout qu'aucune subvention n'est disponible selon l'experte.

Le dernier intervenant fut Nicolas Bergeron, biologiste et spécialiste des castors. Ayant analysé la situation du ruisseau Lefebvre, M. Bergeron a qualifié la situation d'exceptionnelle. Il a identifié les enjeux classiques de la gestion du castor, dont les risques aux propriétés riveraines, les modifications aux écosystèmes et la présence potentielle de maladies.

M. Bergeron note que les barrages du ruisseau Lefebvre sont construits majoritairement à partir de matières organiques propres à l'environnement du cours d'eau (tourbière inondée) sans apport suffisant de branches pour renforcer la structure du barrage. Ceci présente un risque élevé d'effondrement soudain des ouvrages avec des conséquences en aval. Il constate également la présence de cubes Morency dans le cours d'eau et il indique le peu d'efficacité de ces dispositifs qu'il qualifie de déchet à retirer.

M. Bergeron prône une intervention par trappage automnal pour réduire la population de castors et le démantèlement partiel des barrages pour maintenir un équilibre adéquat entre la capacité de l'écosystème et la colonie de castors. Il conseille également l'installation d'une règle de mesure du niveau du lac Lefebvre pour suivre l'évolution de la situation. Finalement, il recommande l'installation de grilles de protection autour des arbres sur les propriétés riveraines pour réduire l'accès au matériau et la nourriture pour les castors. La réunion d'information s'est conclue par une synthèse des principaux éléments offerts par le maire de la municipalité, M. Nicolas Pentassuglia. Celui-ci a réitéré les efforts de la Municipalité pour la gestion des castors, tout en soulignant la responsabilité partagée des enjeux entre la MRC, la Municipalité et les citoyens. À cet égard, il a encouragé la reformation d'une association de riverains du lac Lefebvre pour la suite des choses. Il a également déploré des actes de vandalisme observés sur les pièges installés cet automne sur le ruisseau Lefebvre. Une courte séance de questions/réponses a clos la réunion. Des citoyens ont pu exprimer leurs inquiétudes devant les dommages causés à leur propriété par l'érosion des berges et les infiltrations d'eau qui menacent les infrastructures et les bâtiments. Un dossier à suivre.

Meeting on Beaver Management

By Pierre Brien

On December 9, 2024, an information meeting was held at the *Lac-du-Cerf* community hall on the subject of beaver management in the municipality and, more specifically, on the water level and bank erosion issues around Lac Lefebvre, which many attribute to the presence of beaver dams on Lefebvre Creek, which connects the lake Lefebvre to the large Lac du Cerf.

At the invitation of municipal authorities, representatives of the MRC d'Antoine Labelle, Ariane Caron-Davault and Emmanuelle Marcil, as well as Annie Raymond, biologist and vice-president of the firm AJ Environnement, and Nicolas Bergeron, biologist and professional trapper, took turns to provide an update on the regulatory, environmental and financial context of beaver management.

From the outset, the MRC representatives explained that beaver management falls under the Municipal Powers Act and, more specifically, sections 104 and 105, which deal with watercourse management. Under this law, the MRC is responsible for measures to ensure functional (and not perfect) watercourse flow. There is an obligation to act if an obstruction (culvert, dam or other) poses a threat to the safety of people or property. The MRC can enter into agreements with municipalities regarding the management of watercourses, to which it provides support deemed necessary by the situation.

Supported by historical photos of the Lefebvre stream, the MRC representatives traced the history of the progressive sedimentation of the watercourse as well as its colonization by beavers starting in 2001 with an increase in dams visible on satellite photos in 2014.

The second presenter, Ms. Annie Raymond of the firm AJ Environnement, came to present again her recommendations made in 2019 during an analysis mandate entrusted to her by the Municipality regarding the bank erosion problems reported by residents of Lake Lefebvre. At the time, the significant costs of the suggested work led to the abandonment of the project to pool permit applications and, since then, the problem has worsened. Ms. Raymond confirmed that the increase in the water level of Lake Lefebvre is due to the sedimentation of the stream, combined with the beaver dams present in the stream. However, it considers that the removal of beaver dams alone would not lower the level of the lake and that erosion risk mitigation measures should be adopted by local residents who suffer damage to their property.

Ms. Raymond presented various solutions that comply with the standards and regulations of the ministries concerned (Environment and Wildlife), while explaining that the process of obtaining permits, when necessary, was long and could be costly, especially if it required an engineer's report. However, some work is possible without requesting a permit, provided that certain parameters are respected, including the length of the affected coastline and the nature of the materials envisaged. As for work requiring a permit, she suggested a group of residents affected by the problem to share the costs. The time taken to obtain permits, when required, combined with characterization studies, development plans and other analyses prior to the work, make it impossible to consider these interventions before 2026. Furthermore, the cost of an application to the ministries concerned is around \$3,500. Furthermore, if an ecological study is required, the cost would be \$15,000 and a characterization study costs \$5,000. A development plan costs \$2,000 and can go up to \$5,000 and \$10,000 if the intervention of engineers is required. Add to that materials and plants, the use of machinery and supervision

costs. It is understandable that bringing together affected residents to share the bill is essential, especially since no subsidies are available according to the expert.

The last speaker was Nicolas Bergeron, biologist and beaver specialist. Having analyzed the situation of the Lefebvre stream, Mr. Bergeron described the situation as exceptional. He identified the classic issues of beaver management, including risks to riparian properties, changes to ecosystems and the potential presence of diseases.

Mr. Bergeron noted that the Lefebvre stream dams are built mainly from organic materials specific to the environment of the watercourse (flooded peat bog) without sufficient branches to reinforce the structure of the dam. This presents a high risk of sudden collapse of the structures with consequences downstream. He also noted the presence of Morency cubes in the watercourse and indicated the low efficiency of these devices, which he described as waste to be removed.

Mr. Bergeron advocates fall trapping to reduce the beaver population and partial dismantling of dams to maintain an adequate balance between the ecosystem capacity and the beaver colony. He also recommends installing a rule to measure the level of Lake Lefebvre to monitor the evolution of the situation. Finally, he recommends installing protective grids around trees on riverside properties to reduce access to material and food for beavers.

The information meeting concluded with a summary of the main elements provided by the mayor of the municipality, Mr. Nicolas Pentassuglia. He reiterated the Municipality's efforts to manage beavers, while emphasizing the shared responsibility for the issues between the MRC, the Municipality and citizens. In this regard, he encouraged the reformation of a Lake Lefebvre riverside association for the future. He also deplored acts of vandalism observed on the traps installed this fall on the Lefebvre stream. A short question and answer session closed the meeting. Citizens were able to express their concerns about the damage caused to their property by bank erosion and water infiltration that threatens infrastructure and buildings. A file to follow.
Pierre Brien

Les sittelles à poitrine blanche et poitrine rousse

Par Keith Rogers

Ces deux types de sittelles sont présentes dans notre région de façon permanente et on les retrouve partout sur le territoire québécois. La première est une sittelle à poitrine blanche (page arrière de la couverture) et l'autre est une sittelle à poitrine rousse. (première page du journal)

La sittelle à poitrine blanche a la calotte et la nuque noires, alors que son visage et sa poitrine sont blancs et son dos est bleu-gris. On l'aperçoit davantage au village ou dans les espaces plus ouverts. Elle est surtout de type solitaire et passe son temps à tenter de survivre et de procréer. Vous pouvez l'apercevoir sur les troncs d'arbre, souvent perché la tête à l'envers. Elle cherche de la nourriture et fouille pour trouver des endroits pour la cacher. En descendant le long des troncs d'arbre, elle découvre souvent de la nourriture que d'autres types d'oiseaux comme des pics ou des mésanges ont entreposée. La sittelle s'approvisionne aussi dans les mangeoires offrant des graines de tournesol ou des arachides non écaillées. Dans la nature, elle se nourrit de différentes noix, de glands et d'une variété d'insectes. Elle niche dans les cavités des arbres ou des trous abandonnés par des pics et parfois dans des nichoirs.

Sa cousine la sittelle à poitrine rousse est de taille plus petite. Elle a également la calotte noire. Un bandeau noir traverse l'œil et contraste avec le sourcil blanc. Comme son nom l'indique, sa poitrine est de couleur rousse. Son dos est bleu-gris. Ses habitudes alimentaires et caractéristiques générales ressemblent à celles de la sittelle à poitrine blanche à quelques exceptions près. Par exemple, la sittelle à poitrine rousse n'est pas solitaire. Elle aime se mêler aux autres types d'oiseau, très souvent avec des mésanges. Elle préfère se tenir dans les boisés. Pour éloigner les prédateurs de son nid, on remarque qu'elle répand de la poix à l'entrée de la cavité.

Tendez l'oreille pour déceler les sittelles autour de chez vous. Ils bougent et piaillent constamment toute la journée. C'est une vraie joie de les entendre et les observer.

White and Red Nuthatches

By Keith Rogers

These two nuthatches are permanent residents in our area and are actually widespread across Quebec. One is the White Breasted Nuthatch (photo on last page) and the other is the Red Breasted Nuthatch (photo on the first page).

The White Breasted Nuthatch has a black cap on top of an all white face and breast. It has a blue-gray back. It is more likely seen in the village or in more open spaces. It tends to be solitary as it busily goes about its business of survival and procreation. You will see it on the trunks of trees, quite often upside down as it either searches for food or seeks to hide food that it has found. As it descends the trunk, it will often discover food items that more conventional birds have stored birds like woodpeckers or chickadees, for example. It will visit feeders stocked with sunflower seeds or shelled peanuts. In nature, it eats different nuts, acorns, and a variety of insects. It nests in natural cavities in trees, or abandoned woodpecker holes, or occasionally in nest boxes.

Its red breasted cousin is smaller in size. It has a black cap and a red eye line with a white eyebrow. It has rusty coloured under parts. Its feeding habits and general characteristics resemble those of the white breasted with a couple of exceptions. For example, the red breasted likes to hang around in mixed flocks, quite often with chickadees. It is more comfortable in more wooded surroundings. It is noted to spread pitch around the entrance to its nest hole to discourage predators.



Enjoy these birds around your house. They are constantly on the move and uttering their little calls as they go about their activities.